



DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

- ▶ Prenez **RENDEZ-VOUS** pour le dépôt de votre dossier ☎ **02.99.37.41.69**
- ▶ Du lundi au vendredi et le samedi matin

Pièces à produire	Formulaire ou Pré-demande (https://passeport.ants.gouv.fr/)	<p>Remplir le formulaire CERFA à l'ENCRE NOIRE</p> <p>▶ Pour les <u>majeurs</u> : Présence obligatoire du demandeur au dépôt du dossier et au retrait du passeport</p> <p>▶ Pour les <u>mineurs</u> : Présence obligatoire du mineur et du représentant légal au dépôt du dossier</p> <p>Cerfa complété et signé par le représentant légal (signature du mineur à partir de 13 ans)</p> <p><u>Retrait du passeport</u> : le titre sera remis au représentant légal</p> <p>Présence obligatoire du mineur à partir de 12 ans</p>
	1 Photo couleur	<p>- récente (moins de 12 mois) pour les majeurs, (moins de 6 mois pour mineurs – Format Photo 35X45 mm, sans pliure, ni trace</p> <p><u>Taille du visage</u> : du bas du menton au sommet du crâne (hors Chevelure) de 32 mm à 36 mm</p> <p>- tête droite et nue (pas de foulard, pas de bandeau, pas de serre-tête...), <u>visage dégagé</u>, pas de cheveux devant les yeux</p> <p>- de face, expression neutre (pas de sourire), bouche fermée.</p> <p>- le port de lunettes est déconseillé</p>
	Justificatif d'identité	<p><input type="checkbox"/> acte de naissance de moins de 3 mois, original, copie intégrale</p> <p><i>NB : L'acte ne sera pas à fournir si votre commune de naissance dématérialise la délivrance des actes. Le vérifier sur https://ants.gouv.fr</i></p> <p><input type="checkbox"/> carte d'identité plastifiée, valide ou périmée depuis – de 5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> passeport sécurisé, valide ou périmé depuis – de 5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> passeport non sécurisé, valide ou périmé depuis – de 2 ans</p> <p><i>NB : Restitution obligatoire de l'ancien passeport</i></p>
	Justificatif de domicile EN ORIGINAL	<p>Justificatif récent : moins de 1 an au nom de l'intéressé : facture de gaz, de téléphone (...) impôt sur le revenu, taxe d'habitation, assurance habitation, bulletin de paie</p> <p><i>Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur domicilié chez ses parents) :</i></p> <p>l'hébergeant doit vous fournir : un justificatif de domicile à son nom + une attestation certifiant que vous habitez chez lui + son justificatif d'identité</p> <p>vous devez également fournir un document à vos nom et adresse (ex : RIB, bulletin de paie, relevé assurance maladie...)</p> <p><i>Pour les mineurs dont les parents sont divorcés ou séparés:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jugement de divorce (intégralité)/ convention/décision judiciaire • En cas de résidence alternée : justificatif de domicile de chacun des Parents + jugement OU justificatif de domicile de chacun des parents + la convention + pièces d'identité des deux parents. <p>+ Si séparation des parents non mariés : accord amiable écrit avec les signatures des 2 parents</p>
Coût	<p>- Majeur : 86 € en timbres fiscaux</p> <p>- Mineur de 15 ans à 17 ans : 42 € en timbres fiscaux</p> <p>- Mineur de moins de 15 ans : 17 € en timbres fiscaux</p>	<p>➔ <u>Achat des timbres fiscaux :</u></p> <p>en bureau de tabac, au trésor public ou en ligne : https://timbres.impots.gouv.fr</p>

